

Canada
Province de Québec
M.R.C. de Beauharnois-Salaberry
Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka

2015/06/22

Procès-verbal de la **séance extraordinaire** du conseil de la Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka, tenue **le 22 juin 2015 à 18 h** au Centre municipal situé au 221 rue Centrale, sous la présidence de la mairesse M^{me} Caroline Huot.

Sont présents les conseillers suivants :

M. Sébastien Frappier
M. Jean-Guy St-Onge
M. Camille Deschamps
M. Michel Taillefer
M. Réjean Dumouchel
M. Mario Archambault

formant quorum sous la présidence de la mairesse.

M. Maxime Boissonneault, secrétaire d'assemblée, est aussi présent.

L'avis de convocation a été signifié à tous les membres du conseil tel que requis par les dispositions de l'article 152 du *Code municipal du Québec*. Le conseil municipal dispense le secrétaire d'assemblée de la lecture dudit avis.

2015-193

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. Jean-Guy St-Onge
- Que la séance soit ouverte à 18 h00.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.
La mairesse ne vote pas.

2015-194

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. Mario Archambault
- Que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.
La mairesse ne vote pas.

2015-195

ADJUDICATION DU CONTRAT POUR INSTALLATION D'UNE CLOTURE – COUR D'ÉCOLE

Considérant que la Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka a rencontré les représentants de la commission scolaire de la Vallée-des-Tisserands;

Considérant l'intérêt des deux parties à assurer l'accessibilité au parc-école aux différentes clientèles tout en assurant la responsabilité afférente à chacune des autorités;

Considérant que la Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka a procédé à un appel de soumission auprès de trois compagnies spécialisées en installation de clôture;

Considérant que les soumissions reçues sont au nombre de trois et se lisent comme suit :

<i>Himbeault clôture Inc.</i>	4 008,77\$
<i>Les entreprises JC Masse</i>	4 250,00\$
<i>Les entreprises D. Beaulieu</i>	5 250,00\$

Les taxes sont non incluses dans ces montants.

En conséquence, il est proposé par M. Sébastien Frappier

- Que la Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka accorde le contrat d'installation d'une clôture dans le parc-école au plus bas soumissionnaire conforme soit Himbeault clôture Inc., conformément à

la soumission présentée le 6 mars 2015 au coût de 4 008,77\$ plus les taxes applicables;

- Que le responsable des travaux publics coordonne les travaux afin que ces derniers soient réalisés avant le début des classes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.
La mairesse ne vote pas.

2015-196

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune personne n'est présente.

2015-197

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. Mario Archambault

- Que la séance soit levée à 18 h 04.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.
La mairesse ne vote pas.

Caroline Huot,
Mairesse

Maxime Boissonneault,
Secrétaire d'assemblée